

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif

Amqui, le 10 décembre 2025

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 10 décembre 2025 à compter de 18 h 30 à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	Mme Chantal Gagné (Lac-au-Saumon)
Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Odile Roy (Causapscal)

tous formant quorum sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, et M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, sont aussi présents, de même que M. Frédéric Desjardins, directeur du service d'aménagement et d'urbanisme.

Absence : Aucune

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2025-153 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 10 décembre 2025

Le quorum (majorité des membres) étant constaté, sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 18 h 30.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CA 2025-154 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 décembre 2025

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025
4. Gestion financière
 - 4.1. Liste des comptes – Décision
 - 4.2. Bail de location d'un espace de bureau pour la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis – Décision
5. Communication du service d'aménagement et d'urbanisme
 - 5.1. Demande de la Ville d'Amqui – Projet d'habitation dérogeant à la réglementation d'urbanisme locale – Information
6. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 6.1. Politique de reconnaissance des pompiers à temps partiel – Décision
 - 6.2. Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'habits de combat – Décision
7. Communication du service de foresterie
 - 7.1. Adjudication d'un contrat pour l'installation du mobilier urbain (Parc régional du Lac-Matapédia) – Décision
8. Communication du service d'administration
 - 8.1. Politique de dons et commandites – Bilan 2025 – Information
 - 8.2. Mandat pour la réalisation d'une enquête salariale dans le cadre de la révision des politiques de relations de travail des employés cadres et réguliers – Décision
 - 8.3. Repositionnement salarial de l'employé 01-0084 – Décision
9. Communication du service de foresterie
 - 9.1. Renouvellement de l'entente de délégation – Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (TNO) – Décision
10. Autres sujets
 - 10.1. Calendrier des séances 2026 – Décision
 - 10.2. Prochaine rencontre du comité administratif
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025

Résolution CA 2025-155 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des comptes – Décision

Résolution CA 2025-156 concernant la liste des chèques pour la période du 12 novembre au 10 décembre 2025

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter la liste des chèques pour la période du 12 novembre au 10 décembre 2025, pour un montant de 876 695,02 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CA 2025-157 concernant la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 12 novembre au 10 décembre 2025

Sur une proposition de M. Gino Canuel, appuyée par Mme Chantal Gagné, il est résolu d'adopter la liste des paiements *AccèsD* pour la période du 12 novembre au 10 décembre 2025 pour un montant de 560 751,84 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4.2 Bail de location d'un espace de bureau pour la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis – Décision

Résolution CA 2025-158 concernant l'acceptation d'un bail de location avec la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis (RITMRMM) pour la location d'un espace de bureau au centre administratif

Considérant que la MRC fournit depuis la construction de son centre administratif un espace de bureau pour les fins de la RITMRMM ;

Considérant que la MRC de La Mitis souhaite établir un bail de location à la RITMRMM pour les espaces occupés dans ses bureaux ;

Considérant les avantages d'établir un bail pour les espaces occupés par la régie au centre administratif de la MRC de La Matapédia (prix de location pour l'espace loué et ajustement des coûts en fonction de la superficie louée, équipements ou fournitures fournis, assurances, etc.).

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'accepter les clauses dudit bail tel que présenté ;
2. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, ainsi que M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia ledit bail.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

5.1 Demande de la Ville d'Amqui – Projet d'habitation dérogeant à la réglementation d'urbanisme locale – Information

M. Frédéric Desjardins informe le comité administratif concernant une demande d'avis de conformité relativement à un projet d'habitation dérogeant à la réglementation d'urbanisme locale.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

6.1 Politique de reconnaissance des pompiers à temps partiel – Décision

Résolution CA 2025-159 **concernant la mise à jour de la politique de reconnaissance des pompiers à temps partiel du service de protection incendie et organisation de secours de la MRC de La Matapédia**

- Considérant que la MRC de La Matapédia reconnaît les avantages que la politique peut apporter aux pompiers à temps partiel ainsi que les impacts positifs sur l'organisation;
- Considérant que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail sain, sécuritaire et engageant.
- Considérant que la MRC de La Matapédia a adopté une politique en ce sens en 2010 et qu'une mise à jour permet de s'assurer de suivre la tendance actuelle du marché du travail.

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par Mme Chantal Gagné, il est résolu ce qui suit :

- D'ADOPTER la présente *Politique de reconnaissance des pompiers à temps partiel du service de protection incendie et organisation de secours* de la MRC de La Matapédia;
- DE RENDRE la *Politique de reconnaissance des pompiers à temps partiel du service de protection incendie et organisation de secours* disponible et accessible en tout temps auprès des employés concernés.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6.2 Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'habits de combat – Décision

Résolution CA 2025-160 **concernant une autorisation pour un appel d'offres sur invitation pour le renouvellement de 38 habits de combat**

- Considérant que le service de protection incendie et d'organisation de secours doit remplacer 38 habits de combat ;
- Considérant que cet achat occasionne pour la MRC une dépense inférieure au seuil exigeant un appel d'offres public et que conséquemment, la MRC peut procéder à un appel d'offres sur invitation dans le respect de l'article 4.5 de son règlement de gestion contractuelle.

En conséquence, sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que le service de protection incendie et d'organisation de secours procède à un appel d'offres sur invitation dans le but de faire l'acquisition de 38 habits de combat.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Adjudication d'un contrat pour l'installation du mobilier urbain (Parc régional du Lac-Matapédia) – Décision

Résolution CA 2025-161 **concernant l'octroi d'un contrat pour l'installation de mobilier urbain (Parc régional du Lac-Matapédia)**

- Considérant que la MRC de La Matapédia a budgété un montant pour l'installation du mobilier urbain dans le cadre du projet de réalisation de la phase 1 et 2 du Plan d'aménagement et de gestion 2024-2029 du Parc régional du Lac-Matapédia;
- Considérant que le projet respecte les lignes directrices du guide de design durable du parc régional;
- Considérant que le financement obtenu impose la réalisation des investissements avant le 31 mars 2026;
- Considérant que la MRC de La Matapédia s'est engagée à investir la mise de fonds nécessaire à la réalisation du projet global;
- Considérant le règlement 2025-06 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia;

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Gino Canuel, il est résolu d'autoriser l'octroi du contrat à 9358-5412 Inc. (Steve Jalbert), pour un montant de 21 983,23\$ taxes incluses, afin de procéder à l'installation du mobilier urbain dans le cadre de la réalisation des phases 1 et 2 du Plan d'aménagement et de gestion 2024-2029 du Parc régional du Lac-Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

8.1 Politique de dons et commandites – Bilan 2025 – Information

Le bilan 2025 de la mise en œuvre de la Politique de dons et commandites de la MRC de La Matapédia est déposé.

8.2 Mandat pour la réalisation d'une enquête salariale dans le cadre de la révision des politiques de relations de travail des employés cadres et réguliers – Décision

Résolution CA 2025-162 concernant l'octroi d'un mandat pour la réalisation d'une enquête salariale

- Considérant que la MRC de La Matapédia doit procéder au cours de l'année 2026 à la révision de deux politiques de relations de travail, soit celle des employés cadres ainsi que celle des employés réguliers ;
- Considérant qu'afin de mener à bien cet exercice, une enquête salariale doit être réalisée afin de situer les échelles salariales actuelles sur le marché et de proposer une structure salariale compétitive et attractive ;
- Considérant qu'une offre de service a été demandée à Mallette pour accompagner la MRC dans la révision et l'actualisation de sa structure salariale en vigueur qui comprend les volets suivants :
- Équité externe ;
 - Équité interne ;
 - Équité individuelle ;
- Considérant que Mallette connaît très bien la structure salariale de la MRC et que son offre de service comprend les livrables exhaustifs et pertinents aux travaux de révision des politiques de relations de travail ;
- Considérant qu'une somme de 15 000 \$ est prévue au budget 2026 de la MRC pour réaliser ladite enquête salariale.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu :

1. D'accepter l'offre de service de Mallette au montant de 19 959 \$ taxes nettes pour la réalisation d'une enquête salariale ;
2. De puiser le résiduel du montant à financer à même le surplus général de la MRC pour une somme de 4 959 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

8.3 Repositionnement salarial de l'employé 01-0084 – Décision

Résolution CA 2025-163 concernant le repositionnement dans la grille salariale de l'employé # 01-0084

- Considérant les 29 mois de stage effectués dans le cadre de ses études collégiales et universitaires et les huit années d'expérience acquises au sein de la MRC de La Matapédia;
- Considérant que cette expérience justifie pleinement l'attribution de l'échelon 11;
- Considérant la volonté de la MRC de La Matapédia de reconnaître le cheminement professionnel et les compétences développées par l'employé;

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu d'autoriser, en date du 8 janvier 2026, le repositionnement de l'employé # 01-0084 de l'échelon 9 à l'échelon 11 de la grille salariale du poste d'ingénieur municipal, chargé de projets de la MRC de La Matapédia.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

9.1 Renouvellement de l'entente de délégation – Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État (TNO) – Décision

Résolution CA 2025-164 concernant le renouvellement de l'Entente de délégation – Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

- Considérant que l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

- Considérant que ladite Entente prévoit la possibilité d'une reconduction tacite pour une nouvelle période de cinq ans, selon les mêmes modalités ;
- Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts mène actuellement une révision du Programme encadrant cette délégation, et que cette démarche s'étendra au-delà de l'échéance prévue ;
- Considérant que le MRNF propose de reconduire l'Entente actuelle de manière tacite, jusqu'à l'adoption du Programme révisé et à la signature d'une nouvelle entente ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia continuera ainsi de bénéficier d'une stabilité opérationnelle dans la gestion des dossiers fonciers et des droits d'exploitation du sable et du gravier présents sur son territoire ;
- Considérant que la MRC conserve le droit de mettre fin à l'Entente en tout temps, moyennant un préavis écrit de 120 jours;
- Considérant que le règlement numéro 2010-06 de la MRC relatif à la délégation de certaines compétences au comité administratif attribue au comité administratif la gestion financière et administrative des territoires non organisés (TNO) ;
- Considérant que le troisième alinéa de l'article 124 du *Code municipal* stipule que les résolutions qu'adopte le comité administratif ont la même vigueur et le même effet que si elles étaient adoptées par le conseil de la MRC ;

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Chantal Gagné, il est résolu :

1. D'être favorable au renouvellement tacite de l'Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État ;
2. D'en confirmer l'acceptation selon les modalités actuelles, pour une durée de cinq ans ou jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente conforme au Programme révisé ;
3. D'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète, à signer les documents en lien avec cette entente de délégation.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10. **AUTRES SUJETS**

10.1 **Calendrier des séances 2026 – Décision**

Résolution CA 2025-165 **concernant le calendrier des séances pour 2026**

- Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;
- Considérant que l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec stipule que le contenu du calendrier doit faire l'objet d'un avis public;

En conséquence, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par Mme Chantal Gagné, il est résolu :

- D'adopter le calendrier suivant pour les séances ordinaires du comité administratif de la MRC de La Matapédia pour 2025.

Mercredi 14 janvier 2026 à 18 h 30
Mercredi 4 février 2026 à 18 h 30
Mercredi 4 mars 2026 à 18 h 30
Mercredi 1^{er} avril 2026 à 18 h 30
Mercredi 6 mai 2026 à 18 h 30
Mercredi 3 juin 2026 à 18 h 30
Mercredi 8 juillet 2026 à 18 h 30
Mercredi 12 août 2026 à 16 h
Mercredi 2 septembre 2026 à 18 h 30
Mercredi 7 octobre 2026 à 18 h 30
Mercredi 11 novembre 2026 à 18 h 30
Mercredi 9 décembre 2026 à 18 h 30
- De publier un avis public présentant le calendrier des séances ordinaires.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

10.2 Prochaine rencontre du comité administratif

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 14 janvier 2026 à 18 h 30.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2025-166 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, il est résolu de lever la séance à 19 h 14.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint